Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502263-20251202-DEL_69_2025-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : **17**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de conseillers de votants : **16**

Date de la convocation : **27 novembre 2025**
Date d'affichage de la convocation : **27 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de M. RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : RÉGEARD Loïc, Maire, BARBY Éric, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, BUSNEL Carole, CROQUISON Sébastien, DUBUC Frédéric, EGAULT Pascal, GALLAIS Luc, HURAULT Emeric, MASSART Manuele, NIVOLE Nathalie, RADOUX Céline et ROZE Marie-Paule.
Absents excusés : CLERC Céline (a donné procuration à BLAISE Estelle) et GASCOIN Laurence (procuration donnée à RÉGEARD Loïc).
Absent : de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; M. HURAULT Emeric a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°69-2025 TARIFS COMMUNAUX 2026 - LOCATION DU MATÉRIEL COMMUNAL

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 décembre 2024 fixant les tarifs du matériel communal pour l'année 2025. M. le Maire rappelle les évolutions apportées les années passées en supprimant notamment les locations extérieures à l'exception des prêts aux collectivités limitrophes ou manifestations à caractère non lucratif (téléthon…). Il est proposé l'encaissement de la caution (50 €) si les utilisateurs ne prévoient pas des personnes (en nombre suffisant) pour aider au montage des chapiteaux.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs pour le matériel communal comme suit :

Matériel	Tarifs 2026
▪ Chapiteau de 40 m²	▪ 150 € (commune)
▪ Table	▪ 5 €
▪ Chaise	▪ 0.50 €
▪ Bancs	▪ 2 €
▪ Chapiteau de 60 m²	▪ 175 € (commune)
▪ Fête de village	▪ Forfait 50 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait à Pleugueneuc, le 1er décembre 2025.

MAIRIE DE PLEUGUENEUC 35 (Ille-et-Vilaine)

Le Maire,

M. Loïc Régeard